



VICHYCOMMUNAUTÉ

AVIS D'ENQUETE **PUBLIQUE**

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER

Par arrêté n°2018.12 en date du 21 février 2018, le Président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du 26 mars au 27 avril 2018 inclus sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bellerive-sur-Allier.

A cet effet, Monsieur Daniel BLANCHARD a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Le dossier d'enquête constitué du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté et de son évaluation environnementale, les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public en Mairie de Bellerive-sur-Allier : 12, rue Adrien Cavy – Esplanade François Mitterrand – 03700 Bellerive-sur-Allier, pendant la durée de l'enquête prévue du 26 mars au 27 avril 2018 inclus, soit 33 jours, aux heures d'ouverture de la Mairie :

- **Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**
- **Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Bellerive-sur-Allier :

- **Le lundi 26 mars de 8h30 à 11h30**
- **Le jeudi 5 avril de 14h à 17h**
- **Le vendredi 20 avril de 9h à 12h**
- **Le vendredi 27 avril de 14h à 17h**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. le commissaire-enquêteur

MAIRIE
12, rue Adrien Cavy – Esplanade François Mitterrand
03700 Bellerive-sur-Allier

Le public pourra, pendant la durée de l'enquête transmettre ses observations par mail à : mairie@ville-bellerive.com en mentionnant en objet : PLU

Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de M. Jérôme JOANNET, Maire de la commune de Bellerive-sur-Allier.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie de Bellerive-sur-Allier, sur le site internet de la commune : www.ville-bellerive-sur-allier.fr, sur le site de l'agglomération : www.vichy-communaute.fr et en Préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera appelé à se prononcer sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Bellerive-sur-Allier.

Toute personne peut demander des informations en mairie. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.